

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
le premier décembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET ☞ N° 2022_01_12_27

☞..... Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal en vertu de la délibération n° 1 du 15 juillet 2020.

Date de la convocation

▪ 25 novembre 2022

Présents

M. BOUTLEUX Guy, Mme BARDEAUX Sandrine, M. JOUGLEUX Jean-Luc, Mmes DUQUESNE Cécile, KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, DAUSQUE Ludivine, NOËL Laure, M. SENEAL Yannick, Mme ROUSSEAU Marie-José, MM. LAMIRAND Christophe, SERGENT Didier, Mme PAPYLE-LEFEBURE Catherine.

Absents excusés ayant donné procuration

M. MARLOT Loïc	à	M. DUBAËLE Jean-Luc
Mme NOURTIER Fabienne	à	Mme BARDEAUX Sandrine
Mme SAUVAGE Edith	à	Mme LAVIEVILLE Chantal
M. BUTCHER Gérard	à	M. BOUTLEUX Guy
M. JOLIE Pascal	à	Mme DUQUESNE Cécile
M. LEPRETRE Médéric	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme GUILLOU Elodie	à	M. DEVIN Serge
Mme HEMBERT Axelle	à	M. LAMIRAND Christophe

Absents excusés sans procuration

Mme DREUSLIN Estelle
M. FERNAGUT Joël

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

A été nommée Secrétaire de Séance

Mme NOËL Laure

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE
LA DELIBERATION N° 1 DU 15 JUILLET 2020**

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 1 du Conseil Municipal du 15 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les actes pris par Monsieur le Maire depuis la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2022, en vertu de cette délégation,

Monsieur le Maire rapporte à l'Assemblée les décisions prises suivantes :

❖ **DECISIONS PORTANT SUR LES TARIFS, LE PRET DE MATERIELS, ET
DECISIONS DIVERSES**

LE 27 SEPTEMBRE 2022

DECISION N° 2022_029 :

Cette décision fixe le tarif de 10 € (*dix euros*) pour la soirée DJ du 15 octobre 2022 dans le cadre du week-end Wim'Rose, salle des fêtes de Wimereux.

LE 08 NOVEMBRE 2022

DECISION N° 2022_030 :

Cette décision fixe les tarifs pour les exposants de la foire aux livres qui se tiendra le 05 février 2023 dans les salons de la Baie Saint Jean à Wimereux comme suit :

- 6 € (*six euros*) la table ;
- 10 € (*dix euros*) les deux.

DECISION N° 2022_031 :

Cette décision fixe les tarifs pour les exposants du Village de Noël qui se tiendra du 16 au 22 décembre 2022 Place Albert 1^{er} à Wimereux comme suit :

- forfait de 150 € (*cent cinquante euros*) le chalet pour les 16, 17 et 18 décembre 2022 et 25 € (*vingt-cinq euros*) par jour les 19,20, 21 et 22 décembre 2022, non remboursable.
- forfait de 100 € (*cent euros*) le chalet-cabine pour les 16, 17 et 18 décembre 2022 et 15 € (*quinze euros*) par jour pour les 19, 20 ,21 et 22 décembre 2022, non remboursable.

- 3/N° 27 -

- forfait de 60 € (*soixante euros*) la tente pour les 16, 17 et 18 décembre 2022 et 12 € (*douze euros*) les 19, 20, 21 et 22 décembre 2022, non remboursable. Gratuit pour l'association « les chiens guides d'Aveugles ».
- forfait de 50 € (*cinquante euros*) pour un emplacement nu les 16, 17 et 18 décembre 2022 et 10 € (*dix euros*) les 19, 20, 21 et 22 décembre 2022, non remboursable.

LE 21 NOVEMBRE 2022

DECISION N° 2022_032 :

Cette décision fixe les tarifs pour la patinoire du Village de Noël qui sera disponible du 16 au 30 décembre 2022 pour tout public et du 03 au 06 janvier 2023 pour les scolaires comme suit :

- 3 € pour 30 minutes du 16 au 22 décembre 2022
- 3 € pour 30 minutes du 26 au 30 décembre 2022
- 1 € par personne pour les écoles extérieures du 03 au 06 janvier 2023
- Gratuit pour les écoles de Wimereux du 03 au 06 janvier 2023.

❖ **DECISIONS PORTANT SUR LES PRETS DE LOCAUX MUNICIPAUX, DE MATERIEL ET DU PERSONNEL MUNICIPAL**

Les 19 septembre 2022, 26 septembre 2022, 14 octobre, 17 octobre 2022.

CONVENTIONS : mettant à disposition de diverses associations et diverses personnes, un parc de matériel.

Le 16 aout 2022.

CONVENTION mettant à disposition de l'association « Centre Socioculturel Audrey Bartier » les locaux et les voies d'accès de l'école Louis Pasteur.

CONVENTION mettant à disposition de l'association « Centre Socioculturel Audrey Bartier » les locaux et les voies d'accès de l'école Pauline Kergomard.

CONVENTION mettant à disposition de l'association « Centre Socioculturel Audrey Bartier » les locaux et les voies d'accès de l'école Fabre d'Eglantine.

❖ **DECISIONS DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE MUNICIPALE D'ANIMATIONS EDUCATIVES ET SOCIALES :**

LE 16 AOUT 2022.

Convention mettant à disposition de l'école Alain-Fournier du personnel municipal pour le développement des activités périscolaires durant les temps périscolaires méridiens.

Convention mettant à disposition de l'école Fabre d'Eglantine du personnel municipal pour le développement des activités périscolaires durant les temps périscolaires méridiens.

Convention mettant à disposition de l'école Louis Pasteur du personnel municipal pour le développement des activités périscolaires durant les temps périscolaires méridiens.

❖ **LISTE DES MARCHES NOTIFIES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :**

MARCHE DE TRAVAUX :

Accord cadres à bon de commande pour le marché global de performance incluant la conception, la rénovation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public et des illuminations festives de fin d'année

Titulaire : REGION LUMIERES - CITEOS

Situé à : LOMME (59160)

Montant maximum sur 6 ans : 2 500 000 € H.T.

***Avenant 1** pour le dessalement pour les travaux de restructuration de l'église (lot n°1) : 23 758.22 € H.T. avec la société CHEVALIER.*

***Avenant 1** pour la dépose amiante et pose fenêtre pour les travaux de restructuration de l'église (lot 3) : 12 220.26 € H.T. avec la société TOP TOITURES.*

MARCHE DE FOURNITURES :

Acquisition de 2 mobil-homes neuf de 4 places

Titulaire : FLANDRIA LOISIRS

Situé à : GHYVELDE (59254)

Montant : 53 200 € H.T.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation.

Pour extrait certifié conforme,

#signature#